



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

**L'ESSENTIEL** ▶ Convention commune à Vienne ▶ Décision en matière d'assurance de la qualité des centres de radiothérapie ▶ Guide de conformité des ESPN ▶ Contrôles inopinés dans les Alpes du Sud ▶ Traitement des fatigues vibratoires des tubes générateurs de vapeur des réacteurs

## ENJEU

### Présentation du rapport de la France

Troisième convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la gestion des déchets radioactifs.

Du 11 au 20 mai 2009, la France a participé à la 3<sup>e</sup> réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la gestion des déchets radioactifs au siège de l'AIEA à Vienne. Plus de 500 délégués de 48 Parties contractantes ont analysé la mise en œuvre au niveau national, par chaque État considéré, des obligations et principes fondamentaux définis par la Convention.

La participation française était importante et de haut niveau, avec notamment l'implication des commissaires de l'ASN. Le rapport de la France, à la rédaction duquel l'ASN, la DGEC, la MSNR (MEEDDAT), l'ANDRA, l'IRSN, le CEA, AREVA et EDF ont participé, a été présenté le 13 mai par le directeur général de l'ASN, avec la participation de la directrice générale de l'ANDRA.

La contribution française, appréciée par les participants, a conduit à l'identification de bonnes pratiques (l'établissement du PNGMDR, la transparence et l'engagement auprès des parties prenantes, ainsi que les mesures mises en place pour limiter la production de déchets radioactifs) et des enjeux pour les années à venir (le stockage des déchets historiques, la mise en place de nouvelles filières de traitement des déchets FAVL).

## ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ **7 avril**: l'ASN prend trois décisions relatives à la mesure de l'activité volumique du radon, qui prennent en compte le retour d'expérience de la réglementation applicable aux établissements ouverts au public.

▲ **21 avril**: l'ASN donne un avis favorable aux projets de décret et d'arrêté fixant des mesures transitoires de fonctionnement des centres de radiothérapie rendus nécessaires par la pénurie de physiciens.

▲ **21 avril**: l'ASN donne un avis favorable au projet de décret de création du réacteur de recherche Jules Horowitz (RJH) sur le site du CEA de Cadarache.

## AGENDA

**16/05 au 12/07**

**L'exposition itinérante ASN - IRSN**  
"Nucléaire et société : de la connaissance au contrôle" est présentée à Laval (Mayenne).

**17/06**

**Séminaire scientifique international**  
"Sûreté nucléaire et risque sismique" à Strasbourg (Bas-Rhin).

**29/06 au 03/07**

**Workshop de l'AIEA**  
sur la culture de sûreté organisé par l'ASN à Paris.

**29/09 au 31/10**

**Exposition itinérante ASN - IRSN**  
"Nucléaire et société : de la connaissance au contrôle" est présentée à Cherbourg (Manche).

## L'ASN EN ACTIONS

### Remise en conformité confirmée

**Cruas-Meysse** L'inspection à la centrale de Cruas-Meysse (Ardèche) réalisée le 20 février 2009 par l'ASN, après la mise en demeure du 13 novembre 2008, a confirmé la remise en conformité de la centrale EDF avec la réglementation relative à la maîtrise du risque d'explosion. Les inspecteurs ont examiné les vérifications réalisées par l'exploitant, vérifié le traitement des non-conformités détectées et contrôlé dans les installations l'absence d'anomalie sur les tuyauteries et leur bon repérage.

### Assurance qualité en radiothérapie

**Obligations** Le 25 mars 2009, à la suite d'une décision du collège du 1<sup>er</sup> juillet 2008, le *Journal Officiel* a publié les obligations réglementaires en matière d'assurance de la qualité des centres de radiothérapie, dont l'entrée en vigueur est prévue de manière progressive d'ici 2012. La décision, prise après concertation avec les professionnels de la santé, porte, entre autres, sur divers aspects du Système de management de la qualité (SMQ), à mettre en place dans les centres et sur le recueil et le traitement des situations indésirables ou des dysfonctionnements — exigence obligatoire dès mars 2010. Elle est accompagnée de la publication de deux guides (n° 5 et n° 6) et d'une plaquette d'information mise à disposition des professionnels (cf. [asn.fr](http://asn.fr)).

### Guide de conformité des ESPN

**Évaluation** L'évaluation de la conformité des équipements sous pression nucléaires (ESPN), tels que la cuve du réacteur, fait l'objet d'un guide élaboré par un groupe de travail réunissant organismes, exploitants et fabricants. Ce document, approuvé par le collège le 7 avril 2009 et prochainement disponible sur [asn.fr](http://asn.fr), précise certaines modalités d'application de l'arrêté du 12 décembre 2005. Il énumère les documents à fournir par le fabricant et les travaux d'évaluation à réaliser par l'organisme ou l'organe d'inspection. Il s'applique à tous les organismes et organes d'inspection chargés de cette évaluation et leur catégorie.



## La division de Châlons-en-Champagne

La division territoriale de l'ASN de Châlons-en-Champagne assure le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection des centrales nucléaires de Nogent-sur-Seine et de Chooz, ainsi que du centre de stockage à Soulaïnes. Elle suit les travaux de l'Andra dans le laboratoire souterrain de Bure-Saudron. Depuis 2004, elle contrôle les activités médicales, industrielles et de recherche où sont utilisés des rayonnements ionisants en Champagne-Ardenne et Picardie, où elle assure aussi l'application de la réglementation des transports. Outre ses missions auprès des autorités locales et des CLI, elle contribue à la mission internationale de l'ASN, notamment avec les autorités belges.

## L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

**Tubes des générateurs de vapeur des réacteurs de 1300 MWe d'EDF**

### Stratégie de traitement de la fatigue vibratoire

Après la fissure du 18 février 2008 sur un tube d'un générateur de vapeur du réacteur 2 de 900 MWe de Fessenheim, l'ASN a demandé à EDF de traiter préventivement l'ensemble des tubes en anomalie de supportage avant septembre 2008. EDF a réalisé un bouchage des tubes concernés sur le palier 900 MWe et a pris des mesures à court terme pour les réacteurs de 1300 MWe. EDF a aussi expliqué l'origine de cette fissure. Sur la base des éléments apportés par EDF, l'ASN a suspendu sa demande de boucher l'intégralité des tubes en anomalie de supportage et a demandé à EDF de compléter ses études. EDF devra développer des moyens de contrôle supplémentaires et, le cas échéant, boucher les tubes pour lesquels un niveau suffisamment bas de risque n'a pas été démontré.

**Centres médicaux de montagne des Alpes du Sud**

### Opération de contrôles inopinés

Une opération de contrôles inopinés des installations de radiodiagnostic de 19 centres médicaux de montagne a été réalisée du 11 au 13 mars 2009 par la division de Marseille. L'ASN a demandé des actions correctives sur les écarts constatés et en contrôlera la mise en œuvre dans les prochaines semaines. Ces écarts ne remettent pas en cause la sécurité des travailleurs ou des patients. L'ASN a informé l'association « Médecins de Montagne » de ces constats.

**Centrale nucléaire EDF du Tricastin**

### Chute de matériels

L'ASN a été informée par EDF de la chute inopinée de deux masses de deux tonnes survenue le 13 mai 2009 au cours d'essais réalisés lors de l'arrêt du réacteur 1. Cette chute n'a pas fait de blessé mais a pu endommager des équipements entreposés, dont le couvercle de la cuve du réacteur. L'ASN a mené des inspections les 14 et 18 mai. EDF doit présenter les éléments pour que l'ASN puisse se prononcer sur la sûreté du fonctionnement du réacteur.

## COMPRENDRE

### LA PROCÉDURE D'AUTORISATION DE CRÉATION D'UN RÉACTEUR ÉLECTRONUCLÉAIRE

Suite à l'annonce par le Gouvernement d'un projet de construction d'un deuxième réacteur électronucléaire de type EPR à Penly (Seine-Maritime), l'ASN rappelle, dans ce cas, la nécessité d'une autorisation de création – par décret – d'une installation nucléaire de base (INB). Cette autorisation ne dispense pas son bénéficiaire d'obtenir les titres requis par d'autres législations. Le rôle de l'ASN est d'instruire la demande d'autorisation de création en examinant les risques et nuisances en matière de sécurité, de santé et de salubrité publiques ou de protection de la nature et de l'environnement que peut provoquer cette installation.

Pour en savoir plus : [www.asn.fr](http://www.asn.fr)

## AIEA

### L'ASN évaluée par 12 experts internationaux

L'audit international *Integrated Regulatory Review Service* (IRRS), mené par douze experts internationaux coordonnés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du 29 mars au 3 avril 2009 a conclu que l'ASN a pris des mesures efficaces pour répondre aux recommandations et aux suggestions du référentiel international et conforte le bon positionnement de l'ASN au regard des meilleures pratiques internationales.

Les experts ont conclu que l'ASN avait apporté une réponse satisfaisante à 90 % des recommandations et suggestions émises en 2006 et ont souligné ses bonnes pratiques, en particulier :

- son rôle au niveau international pour améliorer la sûreté nucléaire et la radioprotection,
- les relations qu'elle a su créer au plan national pour assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et la radioprotection,
- la mise en œuvre effective des dispositions prévues par la loi TSN.

Quelques axes d'amélioration ont été identifiés notamment en matière de gestion des ressources humaines, ou encore de suivi des expertises de son appui technique, l'IRSN.

Ce rapport sera consultable sur [asn.fr](http://asn.fr).

## NRC

### Une visite de travail et d'échanges

Kristine Svinicki, commissaire de la *Nuclear Regulatory Commission* (NRC - Autorité de sûreté des États-Unis), en visite en France du 4 au 11 mai 2009, a rencontré l'ASN, l'IRSN et l'AEN. Elle a visité les sites de Civaux, Flamanville et La Hague. À l'ASN, la rencontre avec Jean-Rémi Gouze, commissaire, et Jean-Luc Lachaume, directeur général adjoint, a été l'occasion de passer en revue les nombreuses actions de coopération bilatérale entre l'ASN et la NRC.

VU SUR  
[asn.fr](http://asn.fr)

► Les échelles de classement des incidents et accidents nucléaires (INES) et des événements en radioprotection dans le cadre de radiothérapies (ASN-SFRO).

LETTRE MENSUELLE  
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ  
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE



6, place du Colonel Bourgoin - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00  
[www.asn.fr](http://www.asn.fr). Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.  
Directeur délégué : Alain Delmestre.  
Rédactrice en chef : Pascale Luhez - [asn.publications@asn.fr](mailto:asn.publications@asn.fr)  
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,  
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - [www.scriptosensu.com](http://www.scriptosensu.com)  
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 500 exemplaires par Inter Routage  
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN en cours  
Dépôt légal à parution.